

Demande de prime d'adoption¹

contact
téléphone
fax
e-mail
référence

Avec ce formulaire vous pouvez demander la prime d'adoption en tant que:

- travailleur salarié (ou fonctionnaire)
- travailleur indépendant
- chômeur
- invalide
- pensionné

La prime d'adoption peut être demandée par l'adoptant(e) même ou par son conjoint ou partenaire.

Quand devez-vous introduire un formulaire de « demande de prime d'adoption » ?

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander la prime d'adoption par téléphone, par e-mail, par fax ou par lettre (voir info ci-dessus). Envoyez en tout cas une copie de la requête en adoption ou de l'acte d'adoption (éventuellement signé à l'étranger).

Dans de nombreux cas la caisse d'allocations familiales examine spontanément votre droit sur la base des informations qu'il reçoit de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, d'un autre organisme d'allocations familiales ou d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand la caisse d'allocations familiales ne dispose pas de toutes les informations (arrivée en Belgique, etc.). **Dès lors, renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de la caisse d'allocations familiales. Communiquez toujours les informations complémentaires que la caisse d'allocations familiales vous demande.**

Conditions ?

- **Pour une adoption en Belgique**, une requête en adoption doit être déposée au tribunal.
- **Pour une adoption à l'étranger :**
 - un acte d'adoption doit avoir été signé à l'étranger ;
 - s'il s'agit d'un enfant mineur, le tribunal belge doit avoir établi l'aptitude à adopter. Pour un enfant majeur, l'acte d'adoption étranger suffit.
- L'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant en Belgique.
- Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, il doit encore faire des études, travailler sous contrat d'apprentissage ou être inscrit comme demandeur d'emploi. Pour les enfants handicapés, une prime d'adoption peut être payée jusqu'à l'âge de 21 ans.
- Une seule prime d'adoption peut être payée par ménage pour un même enfant.
- De plus, l'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas encore avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint ou partenaire pour cet enfant.

Qui reçoit la prime d'adoption ?

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Les époux ou partenaires qui ont adopté ensemble un enfant peuvent déterminer eux-mêmes lequel des deux recevra la prime.

Si aucune décision n'est prise ou s'il existe un litige, la prime est payée :

- à la femme, lorsque les partenaires sont de sexe différent,
- à l'aîné des deux conjoints ou partenaires du même sexe.

¹ Tous nos formulaires sont conformes à la loi Only-once du 5 mai 2014. Nous ne vous demandons que des informations que nous ne connaissons pas encore ou que nous ne pouvons pas consulter parce que nous ne disposons pas d'éléments suffisants.

D'autres questions ? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales ?

Prenez contact avec votre gestionnaire de dossier.

Pour des questions générales, adressez-vous à:

FAMIFED

Rue de Trèves 70 Bt1

1000 BRUXELLES

0800-35 950

www.famifed.be

Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.

10		Renseignements personnels vous concernant
11	<i>Pour les femmes : nom de jeune fille</i>	nom
		prénom
	<i>Voir au dos de la carte d'identité</i>	numéro du Régistre national _ _ _ _ _
		rue et numéro
		code postal et localité
		numéro de téléphone / GSM.....
		adresse e-mail @

20		Votre situation professionnelle actuelle
21	Vous êtes... (si d'application) :	<input type="checkbox"/> pensionné(e) <i>Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension.</i>
		<input type="checkbox"/> handicapé(e) à 66 % au moins depuis le : Reconnu(e) par (nom et adresse de l'institution) :
22	Votre employeur (votre dernier employeur si vous ne travaillez pas pour le moment) ou caisse d'assurances sociales	nom
		adresse

30		Situation professionnelle actuelle de votre conjoint/partenaire
31	Votre conjoint/partenaire... (si d'application) :	<input type="checkbox"/> travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.)
		<input type="checkbox"/> travaille à l'étranger; pays:
		<input type="checkbox"/> est sans profession
		<input type="checkbox"/> perçoit des prestations sociales de l'étranger

40		L'enfant pour lequel vous demandez la prime d'adoption
41	Nom et prénom de l'enfant
	Lieu et date de naissance
	<i>Voir au dos de la carte d'identité</i>	numéro de Régistre national _ _ _ _ _
	L'enfant fait partie de mon ménage depuis le

50

Quels documents devez-vous envoyer ?

- 51 Pour une adoption en Belgique → Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposée au tribunal.
- 52 Pour l'adoption d'un enfant mineur à l'étranger → Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposée au tribunal
- 53 Pour l'adoption d'un enfant majeur à l'étranger → Joignez une copie de l'acte d'adoption étranger.

60

Allocation de naissance ou prime d'adoption déjà payées ?

- 61 L'allocation de naissance ou la prime d'adoption ont-elles déjà été payées pour l'enfant, à vous-même ou à votre conjoint ou partenaire ?
 - non
 - oui, par (nom et adresse de l'organisme)
 -
 -

70

Adoption par les deux conjoints ou partenaires

- 71 Si vous avez adopté l'enfant avec votre conjoint ou partenaire, indiquez ici lequel de vous deux souhaite recevoir la prime d'adoption.
 -
 -

Pour le versement sur un compte bancaire :

- La personne dont le nom est mentionné ici indique à la page 5 son numéro de compte bancaire.

80

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE FORMULAIRE AVANT DE NOUS LE RETOURNER

Communiquez-nous tout changement dans votre situation familiale ou dans la situation des enfants le plus rapidement possible par lettre, par téléphone, par fax ou par e-mail.

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.....

Je joins annexe(s).

Date

Le conjoint/partenaire du demandeur ne doit signer que si les deux personnes ont adopté l'enfant.

Signature du demandeur

Signature de son conjoint/partenaire

.....

contact
téléphone
référence

Païement de la prime d'adoption

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant.
Elle peut être versée sur un compte bancaire ou payée par chèque circulaire.
Le versement sur un compte bancaire est plus facile, plus sûr, et il est gratuit.

Pour le paiement sur un compte :
indiquez ci-contre le numéro du
compte.

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)
demande que ma prime d'adoption soit versée sur le compte
IBAN _
BIC _
Date

Signature

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date

Signature

.....

.....

Téléphone :

E-mail : @

IMPORTANT !

Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.